

# SOLIDARITE MAYOTTE

## Formulaire de Don de Jours

À transmettre par mail à : [solidarite.mayotte@transdev.com](mailto:solidarite.mayotte@transdev.com)

### CHAMP D'APPLICATION :

Tout salarié du Groupe Transdev, quels que soient son contrat de travail et son ancienneté, peut, s'il le souhaite, faire un don de jours de repos cessibles.

### JOURS DE REPOS CESSIBLES (en jours entiers d'une valeur de 7h) :

- Jours de CP excédant la 4<sup>e</sup> semaine de CP acquis, ni pris, ni posés, et ni perdus.
- Jours de congés conventionnels supplémentaires acquis, ni pris, ni posés, et ni perdus.
- Jours de RTT acquis, ni pris, ni posés, et ni perdus.
- Jours de repos dans le cadre d'un forfait jours acquis, ni pris, ni posés, et ni perdus.
- Jours de repos compensateurs liés aux heures supplémentaires.
- Jours figurant sur le CET au titre des RTT et CP (excédant la 4<sup>e</sup> semaine).

**Remarque :** Pour les salariés quittant définitivement les effectifs de Transdev, les jours cités ci-dessus pourront également être octroyés à Transdev Solidarité, sur demande expresse du salarié. Cette demande, qui pourra porter sur tout ou partie des jours acquis, devra impérativement être effectuée par écrit, au moins un mois avant la date de départ effective de l'entreprise.

### VOS RÉFÉRENCES :

Nom de votre entreprise employeur :

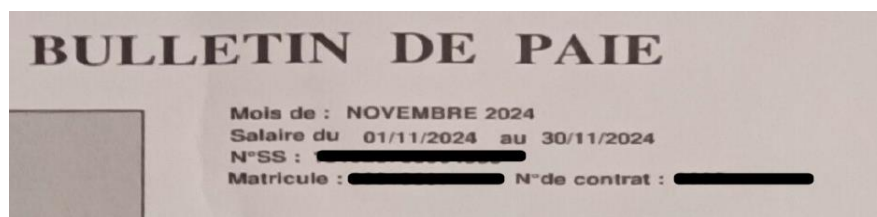
.....

### ÉTAT CIVIL ET STATUT :

Nom : .....

Prénom : .....

Matricule : (en haut de bulletin).....



**Contrat :**

- CDI
- CDD

**Statut :**

- Cadre
- Non-cadre

---

**BULLETIN DE DONATION :****1. Nature des jours donnés (décomptés du solde de mes compteurs) :**

- ..... jours de CP acquis, ni pris, ni posés, ni perdus à ce jour,
- ..... jours de congés supplémentaires acquis, ni pris, ni posés, ni perdus à ce jour,
- ..... jours de RTT acquis, ni pris, ni posés, ni perdus à ce jour,
- ..... jours de repos dans le cadre d'un forfait jour acquis, ni pris, ni posés, ni perdus à ce jour,
- ..... jours de repos compensateurs liés aux heures supplémentaires acquis, ni pris, ni posés, ni perdus à ce jour,
- ..... jours figurant sur mon CET, ni pris, ni posés, ni perdus à ce jour.

---

**À NOTER :**

- Les jours donnés sont valorisés et versés à Transdev Solidarité par mon employeur.
- Le don de jours n'a aucun impact sur la durée annuelle du travail.
- Ce don est **volontaire, anonyme**, sans contrepartie, **définitif et irrévocable**.

---

**Fait à :** .....**Le :** .....**Signature obligatoire du demandeur :***(Précédée de la mention "lu et approuvé, bon pour don irrévocable")***Signature :** .....